

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL105

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« les mesures de consultation, d'inspections »,

les mots :

« des mesures de consultation, d'inspection ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.